

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00679
Numéro SIREN : 498 110 832
Nom ou dénomination : L'ESPRIT COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 25979

BILAN EURL L'ESPRIT COACHING

EXERCICE 2019

Champagne
Centre d'Entreprises
23 rue des Trente Capicennes
110 832 000 25
LES PRINCES

ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
IMMOBILISATIONS			CAPITAUX PROPRES		
Corporelles	1 203,00 €	1 203,00 €	Capital Social	2 300,00 €	2 300,00 €
Incorporelles	- €	- €	Reserves Légales		
Financières	- €	- €	Reserves Statutaires		
			Résultat de l'exercice	8 892,00 €	12 362,00 €
STOCKS					
Marchandises	- €	- €	PROVISIONS		
Avances et acomptes versés	10 435,00 €	15 459,00 €	Sur Risques	1 000,00 €	1 000,00 €
			Sur Charges	1 000,00 €	1 000,00 €
CREANCES					
Clients			DETTES		
Autres			Dettes Fournisseurs	- €	- €
TRESORERIE			Dettes Financières	- €	- €
	1 554,00 €	3 430,00 €			
TOTAL	13 192,00 €	16 662,00 €	TOTAL	13 192,00 €	16 662,00 €

37 SARL L'ESPRIT COACHING
 93160 MOISY LE CAPICEN
 06 87 87 67 38
 SIRET 498 110 832 000 25
 LESPRITCOACHING@GMAIL.COM

N° 2035-A - 2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour **AJ** mois **12**

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION		EURL ZEKRI Eric	
Nature de l'activité		ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTIVES		Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET	498110832	si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles recettes-dépenses		AK	X
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxes		CV	AT
Si vous êtes adhérent d'une AGA, OMGA ou client viseur fiscal (2) :		AM	X	Année d'adhésion	AN
				2007	Nombre de salariés
					AP
				0.00	Salaires nets perçus
					AR
					1197
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible)				DA	1203
2		R E C E T T E S			
1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)			AA	30865
2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients (2)			AB	
3	{ Honoraires rétrocedés (3) (dont suppléments rétrocedés :)....			AC	
4	Montant net des recettes			AD	30865
5	Produits financiers (4)			AE	
6	Gains divers (5)			AF	1379
7	TOTAL (lignes 4 à 6)			AG	32244
3		D E P E N S E S			
8	Achats (6)			BA	
9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature (7).....			BB	
10	{ Charges sociales sur salaires (part patronale et ouvrière)			BC	
11	{ Taxe sur la valeur ajoutée			BD	
12	Impôts et taxes (8) { Contribution économique territoriale (code JY en cerfa et BE en EDI)...			JY/	
13	{ Autres impôts			BE	
14	(8) Contribution sociale généralisée déductible			BS	117
15	Loyer et charges locatives.....			BV	1221
16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration (9)			BF	
17	Entretien et réparations			BG	
18	Personnel intérimaire				
19	Petit outillage (10)				
20	Chauffage, eau, gaz, électricité				
21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) ...				
22	Primes d'assurances				
23	Frais de véhicules (12)				
24	cocher la case si évaluation forfaitaire..... <input checked="" type="checkbox"/>				
25	Autres frais de déplacements (voyages.....).....				
26	Charges sociales personnelles (13) : dont cotisations obligatoires : BT 3870			BH	5108
27	dont facultatives Madelin : BZ 555 dont facultatives aux nouveaux PER : BU			BJ	6840
28	Frais de réception, de représentation et de congrès			BK	4425
29	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				
30	Frais d'actes et de contentieux				
31	Cotisations syndicales et professionnelles BY			BM	5280
32	Autres frais divers de gestion			BN	
33	Frais financiers (14)			BP	0
34	Pertes diverses (15)			BR	22991
		TOTAL (lignes 8 à 32)			

*Eden Lavin
Comptable
à l'original*

SARL L'ESPRIT COACHING
31 RUE DES TRENTA ARPENTS
06 87 87 87 MOISY LE GRAND
SIRET 498 110 832 00025
LESPRITCOACHING@GMAIL.COM

Extensions**ANNEXE A LA
DECLARATION
N° 2035-A - 2020**Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

2 RECETTES	
Gains divers	
Libellé	Montant
FIFPL	750
YOGA PLANETE (Remboursement)	450
HERTZ (Remboursement)	113
Amazon (Remboursement)	55
LCL (Rétrocession)	11

3 DEPENSES PROFESSIONNELLES	
Pertes diverses	
Libellé	Montant

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION	EURL ZEKRI Eric
N° SIRET	498110832

D E T E R M I N A T I O N D U R E S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	9253
	35	35	Plus-values a court terme (16)						CB	0
	36	36	Divers a réintégrer (17)						CC	219
	37	37	Bénéfice Sté civile de moyens (18)						CD	
	38	38	TOTAL (lignes 34 a 37)						CE	9472
	39	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF	0
	40	40	Frais d'établissement (19)						CG	
	41	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	580
	42	42	Moins value a court terme						CK	0
	43	(21) Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice zone franche urbaine - territoire entrepreneur	CS		dont exonération sur le bénéfice "pole de compétivité" hors CICE	AX		CL	0
			dont exonération sur le bénéfice "entreprise nouvelle"	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
			dont exonération "jeunes entreprises innovantes"	CU		dont abattement sur le bénéfice "jeune artiste"	CO			
			dont exonération médecins "zones déficitaires en offre de soins"	CI		dont déductions "médecins conventionné de secteur"	CQ			
	44	44	Déficit Sté civile de moyens (18)						CM	
45	45	TOTAL (lignes 39 a 44)						CN	580	
46	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	8892	
47	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR	0	
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY		
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :						CZ		
6	6	Contribution économique territotiale (23) Recette provenant d'activités exonérées a titre permanent :						AU		
7	7	Bareme kilometrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T(véhicule de tourisme); M(moto); V(véломoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer:super,diesel,super sans plomb,GPL.								
Désignation des véhicules :				Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométrique déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modele(s) :	Type (1)	Puissance fiscale	Bareme BNC (2)	(2)	Type de carburant (3)					
TWINGO	T	5	X			16412	6255			
- Frais réels non couverts par les baremes kilométriques ----->								182		
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	6437	B 0	

**ANNEXE A LA
DECLARATION
N° 2035-B - 2020****Extensions**Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)**4 DETERMINATION DU RESULTAT****Divers à réintégrer**

Libellé	Montant
Rétrocession IR pour adhésion APL	219

Divers à déduire (Natures autres que les cases CS à CQ)

Libellé	Montant
----------------	----------------



Identification du destinataire : EURL ZEKRI Eric

31 RUE DES TRENTE ARPENTS
93160 NOISY LE GRAND

DECLARANT	N° siret	498110832	
Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...):			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTI	Date de début d'exercice de la profession :
			01/06/2007
Dénomination et adresse Groupement, société :			

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus N° 2042)
voir renvois à la notice

1 - Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B)	Bénéfice :	8892	Déficit :	0
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôts) (21)				

Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus :

Produits : subvention équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies ;

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins value à l'article 39 duodecies :

1bis - résultat net de cession, de concession, ou de sous concessions de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI) :

Résultat net au taux de 10 % :

2 - Plus-values (C)	a long terme imposable au taux de 12,8 %	0	a long terme exonérées (art. 238 quindecties du CGI)	0	a long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecties I-1 du CGI)	
	a long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 sept. A du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)	0

3 - Exonération et abattement (C) et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)

Entreprise nouvelle, art 44 sexies :	Activité exercées en zone franche urb. terr. art. 44 oct ou art. 44 oct A :	Autres dispositifs :	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :
Entreprise nouvelle, art 44 quindecies :	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A :	Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

4 - Dont BNC non-professionnels :

Bénéfice :		Déficit :		Plus-value :	
Exonération sur le bénéfice non professionnel		Exonération sur le bénéfice non professionnel : jeunes artistes :			
Plus-value à long terme imposables au taux de 12,8 % :		Plus-value à court terme :			

Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies :

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :

Votre comptabilité est-elle informatisée ? NON Si OUI, nom du logiciel utilisé :

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du comptable :

Visa : AGA ou OMGA X Viseur conventionné (Professionnel de l'expertise comptable)

Nom de l'AGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné: AGENCE 93 ROSNY SOUS BOIS
5 RUE DE ROME

N° d'agrément : 93110ROSNY SOUS BOIS
201930



SARL LESPRIT COACHING
31 RUE DES TRENTE ARPENTS
93160 NOISY LE GRAND
01 87 67 38 38
CAPITAL 2300€
SIRET 498 110 832 00025
LESPRITCOACHING@GMAIL.COM

*Eden plusie
Certificat
Conformité original*

- 2 -

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE						DGI N° 2035 SUITE (2020)	
						Dépôt néant :	
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION : EURL ZEKRI Eric							
N° SIRET : 498110832							
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :							
Désignation des employeurs		VGA (Vie au Grand Air)				Association 1901	
						Montant des salaires nets perçus	
						1197	
PERSONNEL SALARIÉ (A)							
Nombre total de salariés :				Société civile de moyens : - quote-part vous incombant :			
dont handicapés : dont apprentis :							
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1) :							
				{ - des salariés - des salaires nets			
I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)							
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/ MM/AAAA) 1	Prix total payé T.V.A. comprise 2	Montant de la T.V.A. déduite 3	Base amortissable col 2 - col 3 4	Mode et taux d'amortissement * 5	Montant des amortissements	
						antérieurs 6	de l'année 7
ORDINATEUR	14/12/2018	1203		1203	D 41.67	42	580
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens (B)							
Total du tableau (B)		1203		1203		42	580
Total général						A	580
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B)						B	
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A - B)							580

* Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

DGI N° 2035 SUITE (2020)

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
							5	6
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							0	
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée (C)			Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					
Plus-values à court terme exonérées (C)				Plus-values nettes à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la déclaration 2035)				
Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI		Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI		
Article 151 septies A du CGI				Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI		

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
ERIC ZEKRI 31, Rue des Trente Arpents 93160 Noisy le Grand	100.00	8892		8892	0
Totaux					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.